

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200610-B-2020_06_10-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

Délibération du Bureau n° BUREAU – 2020/06/10-01

Séance du 10 JUIN 2020

Objet : autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat relative à la mobilité durable GNV avec GRDF

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	14
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	14
	votes pour :	14
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 9h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 7 mai 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Patrick CHAUVET, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Yvon PESQUET, Marcel VAUTIER, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Gérard JOUAN, Daniel JOFFROY, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Jérôme GRISEL et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

-

Membres absents excusés avec pouvoir :

-

Assistaient également à la séance :

- M. Dominique VRAND, Receveur,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- Mme Agnès GANDON, Directrice du pôle Transition Énergétique
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication,
- Mme Carole DAMAREY, assistance de direction.

Délibération du Bureau n° BUREAU – 2020/06/10-01

Objet : autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat relative à la mobilité durable GNV avec GRDF

VU :

- la délibération n° 2014-55 du 4 juillet 2014 donnant délégation au Bureau pour prendre toutes décisions concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans effet financier pour le SDE76,
- la Loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 créant les plans de mobilité ;

CONSIDÉRANT :

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 réforme le cadre général des politiques de mobilité en intégrant les enjeux environnementaux. Elle crée le plan de mobilité qui intègre les effets « métropolitains » des mobilités, la couverture des zones blanches et l'ensemble des nouvelles formes de mobilité.

Dans ce cadre, une opportunité existe pour le SDE76 de participer au schéma directeur d'avitaillement en GNV/bioGNV lancé à l'initiative de GRDF.

Cette initiative de GRDF a été présentée en conférence des présidents du TEN le 14 février 2020, qui, incomplète, n'a pas pu se prononcer sur la forme de partenariat.

En revanche, ce projet de coopération à l'échelle du TEN s'inscrit dans l'ambition partagée entre la Région et les syndicats normands de soutenir et d'assurer la cohérence des schémas directeurs de la mobilité.

En effet, dans le cadre de l'accord de partenariat signé le 2 mai dernier entre la Région et le TEN, nous nous sommes engagés à coopérer avec la Région pour le développement de la mobilité à faible émission et à étudier la faisabilité du développement de la mobilité GNV/bioGNV.

Dans ce contexte, il faut rappeler que les professionnels du transport, au travers de l'UMEP, Union Maritime Et Portuaire du Havre, nous ont interpellé sur la nécessité d'accompagner l'essor du GNV sur l'ensemble du territoire normand afin de permettre aux sociétés de transport de rester concurrentielles sur l'échiquier national et de participer à réduire leurs émissions de CO₂ et GES.

Il est en effet essentiel que l'offre énergétique en matière de mobilité se diversifie et se précise en fonction des segments d'usage et que nos professionnels du transport puissent bénéficier de stations GNV judicieusement réparties sur le territoire normand.

Ainsi, après avoir développé les mobilités électrique et hydrogène, le SDE76 peut souhaiter être associé à la démarche de réflexion de GRDF et pouvoir proposer ou participer à l'étude d'un schéma régional d'avitaillement en gaz.

Effectivement, au-delà de contribuer à apporter la solution pour le transport routier privé, les élus du SDE76 sont attentifs à ce que nos territoires et les EPCI qui les constituent disposent également de cette solution pour avoir l'opportunité de passer leur flotte de véhicules publics (bus scolaires, BOM, VL) au gaz et participer à la réduction des GES et à la promotion des mobilités bas-carbone.

Enfin, le SDE76 participe au plan méthanisation de la Région qui consiste à développer la méthanisation dans nos territoires et nous souhaitons que le gaz vert, ainsi produit, puisse être consommé localement dans des usages locaux du GNV et, ainsi, contribuer à la création d'une économie circulaire autour du gaz et maintenir nos agriculteurs dans leurs exploitations.

PROPOSITION :

Il est proposé de signer la charte de partenariat avec GRDF afin de se doter d'un outil d'aide à la décision sur le nombre et la position des stations GNV à implanter et d'illustrer l'impact environnemental positif du schéma retenu.

Chaque syndicat du TEN signera cette charte partenariale, le financement est entièrement porté par GRDF et le SDE76 participera à la rédaction du cahier des charges de l'étude et au COPIL. Il pourra participer à la diffusion des résultats de ces études.

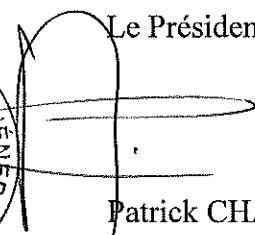
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Bureau :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de signer la charte partenariale avec GRDF sur le mobilité GNV,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite charte.

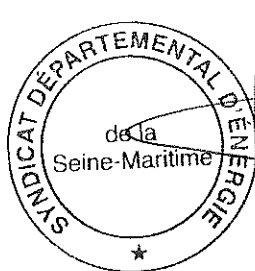
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

